

2024 - 2025

Soutenir la culture, investir pour Genève

CRÉATION, INSTITUTIONS ET ACCÈS:

PREMIER BILAN DE LA NOUVELLE POLITIQUE CULTURELLE CANTONALE



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

LA NOUVELLE POLITIQUE CULTURELLE CANTONALE

01 LE MOT DU MAGISTRAT

02 DATES-CLÉS

FINANCEMENT DE LA CULTURE :

04 UN ENGAGEMENT RENFORCÉ

SOUTIEN AUX INSTITUTIONS :

06 UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

08 POUR UNE CULTURE À 360°

SOUTIEN À LA CRÉATION :

10 DU SOUFFLE POUR LES ARTISTES

ACCÈS À LA CULTURE :

12 UNE OFFRE POUR TOUTES ET TOUS

TÉMOIGNAGES :

14 UNE LOI, DES EFFETS CONCRETS

16 PERSPECTIVES

**Thierry Apothéloz**

Conseiller d'Etat
Département de la cohésion
sociale (DCS)

Porter la culture pour qu'elle nous porte

La culture est un carrefour où Genève se raconte, se transforme et se rassemble. En donnant forme à nos imaginaires, elle crée du lien, stimule l'innovation et irrigue la vie sociale bien au-delà des seuls scènes, musées ou ateliers. C'est dans cet esprit que, conformément à la volonté exprimée par la population (2019) et par le parlement (2023), le canton a engagé ces dernières années un effort sans précédent pour soutenir celles et ceux qui font vivre la création.

Avec la mise en œuvre de la loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA), les années 2024-2025 ont marqué un véritable changement d'échelle. Le canton renforce son soutien aux institutions culturelles et aux artistes, améliore les conditions de travail

du secteur, et encourage une culture ouverte, accueillante, attentive à l'humain comme à l'environnement. Le présent bilan en témoigne : cette politique culturelle ambitieuse commence déjà à porter ses fruits. Les moyens engagés profitent à la fois au milieu culturel et à la population, en consolidant un écosystème plus dynamique, plus solidaire et plus accessible.

Dans un contexte budgétaire exigeant, poursuivre cette dynamique est à la fois une responsabilité et une chance. Une responsabilité, parce que la culture façonne la qualité de notre vivre-ensemble ; une chance, parce qu'en la soutenant, nous investissons dans une Genève créative, vivante et pleinement tournée vers l'avenir.



2019

Un mandat clair de la population

La population genevoise accepte à 83% l'initiative « Pour une politique culturelle cohérente à Genève ». Ce texte confie de nouvelles prérogatives au canton, comme de soutenir financièrement les institutions culturelles et la création artistique, aux côtés des communes.

2020
/22

Une crise, un engagement exceptionnel

Durant la pandémie de Covid-19, le canton met en place un dispositif exceptionnel de soutien au secteur culturel, en étroite collaboration avec la Confédération et les communes. La crise met en lumière la fragilité structurelle du secteur de la culture.

2022

Une stratégie commune

Après une vaste consultation des milieux culturels, publication des lignes directrices de la politique culturelle cantonale et signature, avec les communes, du Document-cadre pour une stratégie de cofinancement de la création artistique et des institutions culturelles.



2023 /24

Une nouvelle loi, un changement d'échelle

Entrée en vigueur début 2024 de la loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA), adoptée à la quasi-unanimité du Grand Conseil en juin 2023.

Extraits de la LPCCA du 23 juin 2023

Art. 5

1 L'État promeut la création artistique et la participation culturelle. Il soutient les actrices et acteurs du domaine de la culture dans le développement de leurs projets artistiques selon les dispositions prévues dans la présente loi.

2 Il accomplit notamment les tâches suivantes :

- a) soutenir les institutions culturelles ;*
- b) soutenir la création artistique ;*
- c) favoriser la diffusion des œuvres et le rayonnement des artistes et des institutions, notamment en développant des coopérations régionales et internationales ;*
- d) veiller au maintien et au développement des formations artistiques de base et professionnelles ;*
- e) encourager toutes mesures favorisant l'accès à la culture ;*
- f) conserver et valoriser son patrimoine matériel et immatériel.*



2025

Un cadre opérationnel complet

Entrée en vigueur du règlement d'application (RPCCA), qui précise les modalités de mise en œuvre de la nouvelle loi, notamment sur les thèmes-clés de la consultation, du cofinancement et de la condition professionnelle.



FINANCEMENT DE LA CULTURE



Un engagement renforcé

Redonner au canton un rôle pivot dans le soutien à la culture genevoise, tel est l'objectif de la loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA), conformément à la volonté populaire.

La loi s'accompagne de nouvelles prérogatives cantonales. Le canton coordonne désormais la politique culturelle à l'échelle du territoire genevois, en concertation avec les communes et en consultant les actrices et acteurs culturels et les organisations professionnelles du secteur.

La nouvelle loi confie au canton un rôle accru dans le financement de la **création** artistique (pp. 10-11), qui passe tant par un soutien direct aux artistes que par un renforcement des **institutions** (pp. 06-09) qui présentent leur travail. Autre axe majeur, la loi donne mission au canton de susciter et soutenir des projets et mesures favorisant l'**accès à la culture** (pp. 12-13) pour toutes et tous.

Depuis 2024, le canton renforce progressivement son soutien financier à la culture. Cette montée en puissance, nécessaire à l'accomplissement des missions prévues par la LPCCA, est le fruit d'une planification compatible avec le cadre budgétaire du canton.

Freiner ce renforcement reviendrait à fragiliser durablement le secteur et à le rendre plus dépendant de financements instables, avec le risque de produire des effets indirects sur d'autres politiques publiques, notamment sociales et d'insertion, et d'affaiblir l'attractivité du canton.

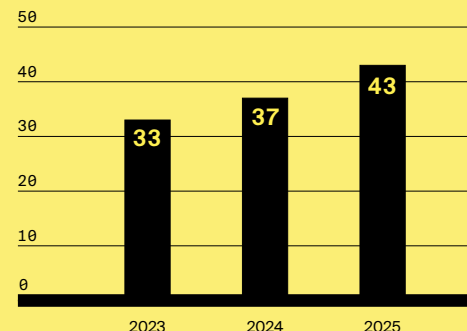
11 millions de francs

supplémentaires pour soutenir la culture, c'est le montant annuel que le Conseil d'État s'est donné comme objectif à l'horizon 2026 pour la première phase de mise en œuvre de la LPCCA.

En 2025, la hausse des moyens directement liée à la LPCCA a atteint 9,2 millions de francs.

Montant des subventions cantonales à la culture (DCS)

En millions de francs



Une nouvelle dynamique

CANTON ET COMMUNES SOUTIENNENT ENSEMBLE LES INSTITUTIONS

En 2024-2025, le canton a mis en œuvre le cofinancement des institutions culturelles prévu dans la loi (LPCCA, art. 15), en soutenant une série d'institutions actives dans tous les champs culturels et sur l'ensemble du territoire.

Avec les nouveaux soutiens cantonaux, l'objectif est clair: permettre aux institutions d'améliorer la rémunération des artistes, de renforcer l'ancrage local de leurs programmations, de stabiliser leur fonctionnement et d'élargir leur audience. Autrement dit, offrir au tissu culturel genevois des bases solides pour créer, accueillir et expérimenter, tout en maintenant un lien étroit avec la population.

Monitoring des objectifs

Les effets des soutiens octroyés font l'objet d'évaluations régulières. Les institutions soutenues s'engagent à répondre à des objectifs précis, qui concernent par exemple le nombre de créations ou de spectacles présentés, la diversité des publics atteints, ou encore la place accordée aux artistes et actrices et acteurs culturels locaux. Le respect des bonnes pratiques, notamment en matière de conditions de travail et d'inclusion, constitue un autre volet essentiel.

A l'aune de la nouvelle politique, des indicateurs de performance ont été définis afin de mesurer l'effet de levier du financement cantonal, notamment en matière d'amélioration des conditions de travail et d'évolution des pratiques des institutions vers une culture plus inclusive et participative.

Institutions : définition

La loi (LPCCA, art. 3) propose une définition large du terme institution. Ce mot désigne l'ensemble des « entités qui, au bénéfice d'une infrastructure ou, à défaut, d'une organisation pérenne, exercent une activité culturelle ou offrent une programmation culturelle au public de manière régulière ». Il s'agit essentiellement de lieux culturels, de festivals et d'ensembles musicaux.

Une priorisation cohérente

L'octroi des soutiens aux institutions repose sur une série de critères qui combinent intérêt artistique, pertinence du projet culturel et implantation territoriale. Le rayonnement de l'institution, son engagement en faveur de la participation culturelle, ainsi que ses pratiques en matière de conditions de travail, d'égalité, d'inclusion et de durabilité jouent un rôle déterminant. L'ensemble dessine une vision affirmée: soutenir des institutions qui contribuent activement à la vie culturelle et sociale du canton.

3 modalités de soutien



Soutien cantonal prioritaire

Dans cette catégorie entrent une douzaine d'institutions soutenues historiquement par le canton, comme le Concours de Genève, le Musée international de la Réforme ou la Maison Rousseau et Littérature. Après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, le canton poursuit son engagement envers ces institutions et en reste le principal financeur public.

Voir la liste des institutions soutenues prioritairement par le canton



Soutien conjoint du canton et des communes (nouveau financement, 4,9 mios)

Dans le cadre d'une stratégie concertée avec les communes, 27 institutions ont été sélectionnées, au regard de leur rayonnement ou de leur apport dans un champ culturel particulier, pour bénéficier d'un soutien conjoint canton-commune(s). Le soutien cantonal, déjà initié en 2025 pour 24 d'entre elles, est destiné à renforcer l'ensemble du projet artistique et opérationnel. À titre d'exemples figurent dans cette catégorie le festival Antigél, l'Orchestre de Chambre de Genève (OCG), le FIFDH, le Théâtre de Carouge et le Théâtre Am Stram Gram.

Voir le focus « nouveaux soutiens conjoints » pp. 08-09

Voir la liste des institutions bénéficiant d'un soutien conjoint



Apport cantonal complémentaire (nouveau financement, 2,3 mios)

Comme cela est prévu dans la loi, le canton apporte dans certains cas un complément aux subventions communales, afin de permettre à une institution de développer un axe précis : meilleure rémunération des artistes, ancrage local de la programmation, accès à la culture et participation culturelle, etc. En 2025, ce sont 41 institutions qui ont été sélectionnées pour bénéficier de cet apport complémentaire sur plusieurs années, parmi lesquelles Black Movie, la Fête de la Danse, les théâtres du Grütli et Saint-Gervais ou encore les festivals Archipel et Electron.

Attribués sur préavis d'une commission réunissant canton, communes et experts du domaine, ces soutiens seront remis au concours tous les quatre ans.

Voir la liste des institutions soutenues pour 2025-2028



FOCUS « NOUVEAUX SOUTIENS CONJOINTS »

Pour une culture à 360°

Dans le passé récent, avec l'ancienne répartition des tâches entre canton et communes, le soutien du canton de Genève à la culture était avant tout destiné à des institutions en lien avec le patrimoine intellectuel, littéraire et historique genevois, tels que la Maison Rousseau et Littérature, le Musée international de la Réforme ou encore la Fondation Bodmer.

Cette mission patrimoniale reste, mais le rôle du canton s'élargit avec la nouvelle politique culturelle. En soutenant désormais 24 institutions de manière durable dans le cadre de financements conjoints avec les communes, le canton affirme une ambition nouvelle : accompagner l'ensemble de l'écosystème culturel genevois, dans toute sa diversité et sa vitalité contemporaine.

Le canton soutient ainsi toute une série de lieux où se crée l'art d'aujourd'hui : le MAMCO et le Centre d'art contemporain pour les **arts visuels** ; le Grand Théâtre, l'OSR et l'OCG pour l'**art lyrique** et les **musiques de répertoire** ; la Cave 12 et l'AMR pour les **musiques actuelles** et expérimentales ; l'Association pour la **Danse** Contemporaine pour les écritures chorégraphiques actuelles.

Canton et communes, dialogue et complémentarité

C'est l'un des grands objectifs de la nouvelle politique culturelle cantonale : renforcer la concertation entre le canton et les communes en matière culturelle, qu'il s'agisse de la politique de soutien ou de la manière de penser et développer les infrastructures à l'échelle du territoire. Le canton coordonne cette politique, en complément des communes et dans le respect de leur autonomie. L'objectif n'est pas d'agir à leur place, mais de mieux agir avec elles.



Le **théâtre**, jusqu'ici peu présent dans les soutiens directs, occupe maintenant la place qui lui revient. De la Comédie de Genève au Théâtre de Carouge, du Théâtre des Marionnettes au Théâtre Am Stram Gram, le canton investit dans des scènes qui tissent un réseau dramatique complet, du tout public aux explorations les plus contemporaines en passant par le jeune public.

Cinq **festivals** majeurs entrent également dans le cercle des nouveaux soutiens : La Bâtie, Antigél, Les Créatives, le FIFDH et le GIFF. **Pluridisciplinaires** ou axés sur le **cinéma** et l'image, ces rendez-vous annuels sont autant de moments où Genève respire au rythme de la création et de l'innovation, où les disciplines se croisent, où les publics se rencontrent et se renouvellent.

Reconnu par la Confédération comme une tradition vivante genevoise, le neuvième art n'est pas en reste avec le futur Musée de la **bande dessinée**. Enfin, la **culture émergente** comme champ d'expérimentation sociale et collective trouve sa juste place avec Porteous.

Cette politique de soutien porte une vision : la culture n'est pas un secteur fragmenté, mais un tissu vivant où chaque institution joue son rôle en dialogue avec les autres, où patrimoine et création se nourrissent mutuellement – au service d'une vie culturelle diversifiée, dynamique, accessible à l'ensemble de la population, entre rayonnement et ancrage local.





SOUTIEN À LA CRÉATION

Du souffle pour les artistes

DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN RENFORCÉS
ET ADAPTÉS AUX RÉALITÉS ET À LA DIVERSITÉ
DES PRATIQUES



La convention de soutien aux musiques actuelles permet à Bandit Voyage de franchir un cap essentiel. Elle nous aide à consolider notre structure, professionnaliser notre équipe et assurer une réelle continuité à notre vision artistique. En soutenant les artistes là où ils créent et vivent, le canton renforce le dynamisme culturel de Genève et favorise son rayonnement en Suisse et à l'étranger.



Bandit Voyage

lauréat du soutien 2026-2029 aux musiques actuelles

2 millions de francs supplémentaires pour faire naître les œuvres et les porter jusqu'au public

En 2024-2025, le canton a déployé des moyens supplémentaires pour le cofinancement de la création, en lançant ou renforçant des dispositifs de soutien ciblant aux mieux les attentes et les besoins des artistes, dans la diversité de leurs pratiques et des réalités de leurs domaines artistiques respectifs. Cela peut aller d'une bourse pour la traduction d'une œuvre littéraire à des mesures de soutien administratif pour l'engagement d'artistes.

Des domaines jusqu'ici peu soutenus, comme les musiques actuelles ou la création numérique, bénéficient de dispositifs dédiés. Des dispositifs visent spécifiquement les structures culturelles, à l'exemple des labels de musique ou des bureaux de production, pour accompagner la professionnalisation du secteur et favoriser de meilleures conditions de travail et de rémunération.

Création : définition

Au sens de la loi (LPCCA, art. 3), la création artistique englobe toutes les étapes conduisant à la réalisation d'une œuvre d'art ou d'une performance artistique. Cela inclut, en amont, la recherche préalable et, en aval, les actions relatives à la promotion, la diffusion de l'œuvre et la médiation.

Nouveaux soutiens

- Labels musicaux
- Organisations professionnelles
- Incitation à la rémunération des artistes (Inarema)
- Création en musiques actuelles*
- Création numérique*
- Structures d'accompagnement d'artistes
- Bourse de soutien à l'écriture (recherche + création)
- Bourse et résidence artistique en bande dessinée
- Bourse pour les traductrices et traducteurs
- Bourse pour un soutien à l'écologie du livre

Soutiens renforcés

- Diffusion (tournées)
- Production en arts visuels
- Conventions pluriannuelles (arts de la scène)*
- Bourse d'aide à l'écriture autrices et auteurs confirmés
- Bourse d'aide à l'écriture nouvelle autrice nouvel auteur
- Bourse de soutien à la création du 9^e art

* dispositifs conjoints avec la Ville de Genève

Une offre pour toutes et tous

PORTER LA CULTURE À LA RENCONTRE DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

Une offre diversifiée et accessible à tous les publics, dans l'espace public et dans les quartiers : l'accès à la culture compte parmi les axes prioritaires de la nouvelle politique culturelle cantonale. Trois dispositifs de soutien spécifiques ont été lancés en 2023 et renforcés en 2024 - 2025.



Champ libre 36 projets soutenus



Ce dispositif soutient des propositions culturelles et artistiques qui vont à la rencontre de la population dans les lieux de vie ou de passage et qui comportent une forte dimension collaborative et participative. Quelques exemples de projets : une fresque participative pour embellir une place et créer du lien social dans le nouveau quartier de Pont-Rouge à Lancy, ou une exposition de photos collaborative avec les habitantes et habitants du quartier des Libellules à Vernier.

Plongez en vidéo au cœur des projets Champ libre, aux côtés des artistes et des participantes et participants.



Organismes spécialisés 22 projets soutenus



Cet appel à soutien ponctuel s'adresse à des organismes culturels dont la mission principale est de favoriser l'accès à la culture des populations sous-représentées parmi les publics de l'offre culturelle genevoise. Parmi les organismes soutenus figurent par exemple des associations qui offrent des concerts destinés aux personnes en situation de handicap ou aux seniors en EMS.

Métamorphoses 30 projets soutenus



Ce dispositif soutient les structures culturelles dans leur volonté de rendre leurs pratiques professionnelles plus inclusives et participatives, qu'il s'agisse de leur propre fonctionnement, de leur programmation ou des publics auxquels elles s'adressent. Parmi les projets retenus, les aides servent par exemple à développer des activités de médiation et des supports de communication en FALC (français facile à lire et à comprendre) ou encore des projets théâtraux conçus avec des mineurs et mineurs non accompagnés et des jeunes de Genève.

Une loi, des effets concrets

« La compagnie peut désormais développer des projets durables, inclusifs et en faveur de l'égalité de genre avec des partenaires tels que le Pavillon/ADC, La Collective, Uni3, et Réseau Femmes*, créer des emplois au sein de la compagnie, et offrir un réel accès à la danse contemporaine pour le plus grand nombre. »

Caroline de Cornière

Directrice artistique, danseuse et chorégraphe de la Cie C2C

« Le nouveau financement cantonal permet désormais une rémunération des artistes plus proche des standards de la Suisse romande tout en assurant une offre plus riche : concerts, ateliers de découverte et de participation culturelle. Cette aide permet à l'OCG d'assurer pleinement le rôle artistique, culturel et sociétal qu'est celui d'un orchestre d'aujourd'hui à destination de l'ensemble de la population. »

Nicolas Bucher

Directeur général de l'Orchestre de Chambre de Genève (OCG)





Grâce au soutien du canton, le Centre de la photographie Genève a renforcé son offre pédagogique avec trois nouveaux ateliers de lecture d'images. Ces ateliers soutiennent le développement des compétences médiatiques des élèves en leur apportant des outils pour lire et analyser des images, et pour comprendre leur environnement médiatique, notamment les réseaux sociaux.



Danaé Panchaud

Directrice du Centre de la photographie Genève



Le soutien du canton renforce l'un des engagements fondamentaux du festival : rendre la culture accessible au plus grand nombre. Grâce à ce financement, Electron clôt l'année sur une situation financière plus stable, tout en ayant proposé un panel d'événements d'une grande diversité qui a rassemblé une multiplicité de publics.



Emmanuelle Dorsaz

Directrice d'Electron Festival

Aller plus loin

UNE SCÈNE GENEVOISE QUI GAGNE EN AMPLEUR ET EN AMBITION

L'implication croissante du canton, menée en concertation avec les communes, dynamise l'ensemble de la scène genevoise: les institutions consolident leur appui à la création locale et développent de nouvelles actions vers les publics, tandis que les artistes bénéficient de dispositifs élargis et mieux adaptés à leurs besoins.

En retour, la population dispose d'une offre culturelle plus vivante, plus diversifiée et accessible à toutes et tous. Au-delà du plaisir de se cultiver, de vibrer et de se récréer, elle profite des effets bénéfiques induits: la recherche en santé publique démontre que la culture favorise le bien-être mental, renforce la cohésion sociale et contribue à réduire l'isolement. Les retombées sont également importantes pour l'économie locale.

Dans la continuité des objectifs fixés par la nouvelle politique culturelle cantonale, le canton prévoit de renforcer son action. Cela passe par un rééquilibrage progressif des subventions avec la Ville de Genève, une présence accrue dans la gouvernance des grandes institutions et des soutiens mieux adaptés aux réalités du secteur, malgré un contexte budgétaire contraint.

La lutte contre la précarité des artistes et l'amélioration des conditions-cadres pour les professions culturelles resteront une priorité, tout comme le développement d'une culture plus participative et inclusive, accessible à toutes et tous. Enfin, de nouveaux projets portés par les communes, en partenariat avec le canton ou avec son appui, viendront enrichir l'offre culturelle genevoise dans les prochaines années.



La culture, créatrice de valeur(s)

Le domaine culturel représente 5,7% des emplois du canton et une valeur ajoutée de 2,3 milliards de francs, soit 4,4% de l'économie cantonale, comme le montre une étude de 2023 commandée par la Ville de Genève et réalisée par le Zurich Centre for Creative Economies de l'Université des Arts de Zurich. Soutenir la culture, c'est donc investir dans un domaine moteur de l'économie genevoise, avec des effets bénéfiques sur des secteurs connexes comme l'événementiel, l'hôtellerie-restauration et le tourisme.



Crédits photos

- Couverture:
Centre de la photographie Genève,
photo: Flore Pratolini
Festival Groove'N'Move,
photo: Cédric Sintes
- P. 02
Centre de la photographie Genève, photo:
Florian Lüthi
Joue à ton rythme, avec le soutien du
dispositif *Champ libre*, photo DR | DCS
Orchestre de Chambre de Genève, photo:
Christian Lutz
- P. 03
La Fondation du Musée de la Bande
Dessinée à Art Genève 2026, photo DR
- P. 04
Festival Groove'N'Move,
photo: Cédric Sintes
- P. 08
Théâtre de Carouge, photo: Lauren Pasche
- P. 09
Festival Antigél, concert de Midlake,
photo: Sébastien Moritz
Prix Töpffer de la bande dessinée,
photo: Peter Kittler
- P. 10
Bandit Voyage, photo: Sébastien Moritz
- P. 12
Fête de la danse au foyer des Tattes, avec
le soutien du dispositif *Champ libre*, photo
DR | DCS
- P. 13
Exposition *Derrière les murs*, avec
le soutien du dispositif *Champ libre*,
photo DR | DCS
Théâtre de l'Usine, photo Neige Sanchez
Atelier sur le dispositif *Métamorphoses*,
photo DR | DCS
- P. 14
Cie C2C, *Récital*, photo: Muriel Décaillet
Nicolas Bucher, directeur général
de l'Orchestre de Chambre de Genève,
photo: Pascal Le Mée
- P. 15
Danaé Panchaud, directrice du Centre
de la photographie Genève,
photo: Anne Morgenstern
Electron Festival, photo: Gabriel Asper
- P. 17
Musée international de la Croix-Rouge
et du Croissant-Rouge,
photo: Carole Parodi
GIFF, *Nuit numérique*, photo: Orole Fioux
- 4^e de couverture
Festival Antigél, *Battle des danses*,
photo: Shanez Baïteche
La Bâtie Festival, ouverture du festival
2025, photo: KENZA Wadimoff
Musée International de la Réforme,
exposition permanente, photo: Lundi13

Impressum

Conception et rédaction:
service cantonal de la culture
Graphisme:
Alternative Communication SA
Impression:
Printissimo SA
Imprimé à 300 exemplaires
sur papier recyclé RecyStar Nature
Mars 2026

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DU SERVICE CANTONAL DE LA CULTURE

culture.ge.ch

Instagram [@ge_culture](https://www.instagram.com/ge_culture)

